



Thiré le 11 Décembre 2018
Madame le Maire de Thiré

A

Mesdames Messieurs
les conseillers municipaux

CONVOCAATION

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du conseil municipal qui aura lieu le

**Mardi 18 Décembre 2018
à 19 h 00**

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 27 novembre 2018
- Création d'un emploi en Contrat à durée déterminée
- Avenant n°1 : Revalorisation indiciaire du contrat à durée indéterminée d'un agent
- Plan bibliothèque : validation de la subvention
- Demande de subventions - Aménagement du Centre Bourg
- Décision modificative de fin d'année.
- Demande d'autorisation de travaux de réfection de chemin communal
- Questions diverses

Le Maire,
Catherine DENFERD

POUR RAPPEL : REPAS AVEC LES AGENTS À 20 H 15



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2018

Le dix-huit décembre deux mil dix-huit, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Thiré se sont réunis dans la salle de conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame la maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 11 Décembre 2018

Présents : Mesdames Christelle BONNAUD, Catherine DENFERD, Patricia HUG-GRATON, Isabelle MENANTEAU, Christine PHILIPPEAU,

Messieurs Loïc CHARRIER, Bruno FAIVRE, Fred FORGERIT, Laurent GAUTIER, Dominique GAUTREAU, Guillaume JOLLY.

Excusés : Mesdames Nadège BARBESANT, Magalie RIVASSEAU et Monsieur Rémy CERISIE

Procurations :

Monsieur Rémy CERISIE donne procuration à Madame Catherine DENFERD

Madame Magalie RIVASSEAU donne procuration à Madame Isabelle MENANTEAU

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame DENFERD Catherine, Maire.

Suppression de l'ordre du jour:

Ajout à l'ordre du jour:

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 27 novembre 2018
- Création d'un emploi en Contrat à durée déterminée
- Avenant n°1 : Revalorisation indiciaire du contrat à durée indéterminée d'un agent
- Plan bibliothèque : validation de la subvention
- Demande de subventions - Aménagement du Centre Bourg
- Demande d'autorisation de travaux de réfection de chemin communal
- Décision modificative de fin d'année
- Questions diverses

Secrétaire de séance : Monsieur JOLLY Guillaume est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du 27 novembre 2018

DEL 2018-12-18-01 : Création d'un emploi en contrat à durée déterminée

Rapporteur : Isabelle MENANTEAU

Madame le Maire rappelle au Conseil que le contrat aidé de l'un de nos agents arrivera à son terme le 31 Décembre prochain. Son emploi du temps a été calculé sur une annualisation du 1^{er} Septembre 2018 au 31 Août 2019.

Madame le Maire propose le maintien de cet agent en CDD pour une durée de 8 mois sur une base de 35 h annualisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

✓ **DE CRÉER un emploi d'accroissement temporaire d'activité.**

Madame le Maire indique que le contrat d'accroissement temporaire d'activité est le seul contrat à durée déterminée auquel peut prétendre notre agent pour cette période. Le centre de gestion nous a indiqué que normalement après un contrat aidé seule une titularisation directe est possible. Madame le Maire sollicitera le Conseil en Mai prochain, pour la création de ce poste, sur une durée hebdomadaire minimum de 28h en agent titulaire de la fonction publique.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 alinéa 1° et 2°;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service technique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

✓ **DE CRÉER un emploi d'accroissement temporaire d'activité ;**

✚ **Motif du recours** à un agent contractuel : article 3, 1°(accroissement temporaire d'activité) de la loi du 26 janvier 1984 modifiée ;

✚ **Durée du contrat** : 8 mois, du 1^{er} janvier 2018 au 31 août 2019 ;

✚ **Temps de travail** : 35 heures par semaine annualisées

- ✚ Nature des fonctions : Elle assurera les fonctions suivantes : Tâches polyvalentes d'un agent technique (nettoyage de l'école, service restauration, renfort de personnel à l'école, distribution des plis sur le territoire communal, et entretien des bâtiments communaux) et remplacement des agents de l'école .
- ✚ Niveau de rémunération : Smic en vigueur

- ✓ **D'AUTORISER Madame le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant.**

DEL 2018-12-18-02 : Avenant n°1 :

Revalorisation indiciaire du contrat à durée indéterminée d'un agent

Rapporteur : Laurent GAUTIER

Madame le Maire informe le Conseil que le contrat à durée indéterminée d'un agent fait référence à une rémunération en fonction d'un indice. De ce fait notre agent est payé en dessous du SMIC avec une indemnité différentielle compensatrice chaque mois.

Après contact avec le service des gestions des carrières du centre de gestion, il s'avère que la rémunération des agents sous CDI fait l'objet d'une réévaluation périodique : leur rémunération est obligatoirement réévaluée tous les 3 ans (art. 1er-2 du décret n° 88-145 du 15/02/1988).

De ce fait, Madame le Maire propose au Conseil de faire un avenant à son contrat afin de réévaluer son indice de rémunération, comme suit :

A compter du 1er janvier 2019, l'agent recevra une rémunération mensuelle basée sur l'indice brut 352, indice majoré 329.

Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur cette réévaluation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- ✓ **ACCEPTE cette réévaluation ;**
- ✓ **AUTORISE Madame le Maire à prendre et signer un avenant au contrat à durée indéterminée.**

DEL 2018-12-18-03 : Plan bibliothèque : validation de la subvention

Rapporteur : Christine PHILIPPEAU

Madame le Maire informe avoir été contactée par le secrétariat de Madame Marie BOUDEAU, Inspectrice de l'Éducation Nationale, concernant le plan « Bibliothèque d'école ». L'école de Thiré a été identifiée comme étant susceptible de bénéficier d'une attribution de crédit dès cette fin d'année civile.

Madame le Maire a donné son accord de principe ; un versement d'un montant de 1 500 € se fera sur le compte de la Commune afin de procéder, avec l'équipe enseignante aux achats de livres.

Madame le Maire demande au Conseil d'acter cette subvention exceptionnelle qui sera destinée à couvrir l'acquisition d'un premier fond documentaire pour la bibliothèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- ✓ **ACCEPTE cette subvention ;**

- ✓ **DECIDE que cette subvention sera inscrite en investissement car elle sera destinée à couvrir l'acquisition d'un premier fond documentaire pour la bibliothèque de l'école ;**

- ✓ **CHARGE Madame le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.**

DEL 2018-12-18-04 : Demande de subventions - Aménagement du Centre Bourg

Rapporteur : Patricia HUG GRATON

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le projet d'aménagement et d'embellissement du centre bourg tel que l'esquisse réalisée et présentée par l'agence routière peut être reconnu comme projet structurant au niveau intercommunal par la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral. Il peut s'inscrire dans le cadre des politiques contractuelles menées par la Communauté de Communes Sud Vendée littoral et ainsi prétendre à ce titre au Contrat Vendée Territoire.

Au titre de l'année 2019, il peut également s'inscrire dans le cadre de l'attribution de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), ainsi qu'au Pacte Rural Régional.

Ce projet a déjà bénéficié de la subvention « Amendes de Police », et peut prétendre à une demande de subvention complémentaire (délibération du 27 novembre 2018).

Ci-après le plan de financement du projet :

Dépenses		Recettes		%
Libellé des travaux	Montant HT	Financeurs	Montant HT	
Aménagement du Centre Bourg	162 222 €	Contrat Vendée Territoire	41 857 €	19 %
Aménagement de Parking Face à l'Eglise	47 350 €	Contrat de ruralité DETR / DSIL 2019	65 313 €	30 %
Honoraires Maître d'œuvre	8 140 €	Pacte Rural Régional	50 000 €	23 %
		Amendes de police	17 000 €	8%
		Commune	43 542 €	20 %
TOTAL	217 712 €		217 712 €	100 %

Les travaux d'aménagement sécuritaire déjà effectués rue du Stade concernant le projet de réaménagement du Centre Bourg ont fait l'objet d'une demande de dérogation de commencement de travaux et ont été inscrits dans le contrat Vendée Territoire. Ils peuvent à ce titre prétendre à une subvention.

Dépenses		Recettes		%
Libellé des travaux	Montant HT	Financeurs	Montant HT	
Travaux Rue du Stade	38 534 €	Contrat Vendée Territoire	9 961 €	26 %
		Commune	28 573 €	74 %
TOTAL	38 534 €		38 534 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

**Par 9 voix pour
4 abstentions**

- ✓ **D'INSCRIRE ce projet dans le cadre du Contrat Vendée Territoire, de la DETR ou du DSIL, Pacte Rural Régional et Amendes de Police ;**
- ✓ **D'AUTORISER Madame le Maire à solliciter les subventions correspondantes et à signer les documents s'y rapportant.**

Rapporteur : Natacha LAMBERT

Suite aux différentes études et travaux effectués sur la Commune ces dernières années, les écritures d'intégrations n'ont pas été opérées budgétairement. Monsieur le Trésorier nous demande d'effectuer celles-ci sur l'exercice en cours.

Il convient d'intégrer la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de la RD 8 pour un montant de **3 276.00 € de 2016** ; ainsi que ceux liés à la réhabilitation de l'école.

Décision modification n° 5 - Virement de crédits

Intitulé de la D.M. : DM 5 - DM FIN D'ANNEE - VIREMENT DE CREDIT

Crée le 12/12/2018

Intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Frais d'études 041	2031	H.O.	-3 276.00			
Frais d'études 041				2031	H.O.	3 276.00
Installations de voirie 041	2152	H.O.	3 276.00			
Installations de voirie 041				2152	H.O.	-3 276.00
Investissement						

Décision modification n° 6 - Ajout de crédits

Intitulé de la D.M. : DM 6 - FIN D'ANNEE - AJOUT DE CREDIT

Crée le 12/12/2018

Intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Autres				1388	H.O.	1 520.00
Frais d'insertion 041				2033	H.O.	2 776.71
Autres immobilisations corporelles	2188	H.O.	1 520.00			
Constructions 041	2313	H.O.	2 776.71			
Investissement			4 296.71	4 296.71		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✓ **ACCEPTE d'apporter au Budget primitif 2018 les modifications reprises ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer tous les actes correspondants.**

Rapporteur : Fred FORGERIT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, avoir reçu une demande de la part de la Fondation des Arts Florissants. Il souhaiterait obtenir l'accord de la Mairie pour engravillonner une partie du chemin communal dit des Prés du Maine qui mène au jardin du bâtiment.

En effet, suite au passage d'un véhicule lourd pendant les fortes pluies, celui-ci a été fort endommagé. De plus, ce chemin a beaucoup souffert de l'abondance des eaux pluviales et de la récente crue, de profondes ornières se sont creusées. Une nuit de la semaine dernière, le passage d'un véhicule non identifié a laissé de profondes empreintes également.

Comme les entreprises YLEAU et GRIMAUD continuent de travailler sur le chantier de la serre, elles ont besoin d'un passage accessible. La Fondation propose à la Commune de prendre en charge les frais de cette remise en état.

Madame le Maire demande avis à son conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✓ **Donne un avis favorable à la demande d'autorisation formulée par La Fondation des Arts Florissants.**



Questions Diverses

✚ Recette du Téléthon :

Pour information la recette du téléthon atteint la somme de : 778.35 €

Il conviendra de prévoir pour 2019, en amont de la manifestation, le retrait de rouleaux de banque.

Chauffage école :

Le chauffage de l'école a été en panne à plusieurs reprises ces derniers temps. Une réunion avec tous les protagonistes a eu lieu le mercredi 5 décembre dernier afin de résoudre ces dysfonctionnements.

Madame le Maire a contacté le fournisseur de pellets, comme lui avait demandé le fabricant de la chaudière HARGASNER. Celui-ci lui a révélé que la livraison de pellets de mars était défectueuse. Les pellets étaient de couleur verte et en plus des « cailloux » étaient présents dans cette même livraison.

Mercredi 12 décembre dernier, le silo à pellets a été entièrement vidé et re-rempli. Par mesure de précaution, HARGASNER a également changé le moteur de la vis sans fin des cendres.

Le fournisseur de pellets a pris à sa charge la vidange, l'intervention de SEP.

Devis rénovation linteaux bar :

Madame le Maire informe avoir reçu le devis de l'entreprise YLEAU pour la réfection des linteaux de raccord d'enduit du rez-de chaussée du Bar. Celui-ci s'élève à 4 006.59 € TTC.

Subventions :

Madame le Maire informe le conseil, que la Commune a reçu les arrêtés d'attribution de subvention de la Région concernant :

- Aménagement du bar-pizzeria : 16 513.00 €
- Réfection du club-house du stade de Football : 26 031.00 €

Bulletin :

L'édition 2018 du bulletin se fera en janvier.

Christine Phlippeau indique qu'il serait opportun de faire un rappel à la population, lors de la cérémonie des vœux, via le diaporama, concernant les dépôts sauvages de plus en plus nombreux sur la Commune.

+ Vente de la maison sise au 26, rue de la Mairie :

La maison est mise en vente chez le Notaire de Sainte Hermine, et dans les deux agences Immobilières de Sainte Hermine.

+ Voirie :

Rue de Rochefort et Rue de Saint Valérien : La réfection définitive suite aux travaux de renouvellement des canalisations d'eaux potables a été repoussée entre le 17 décembre 2018 au 1er février 2019. La circulation sera interdite dans les deux sens.

Madame le Maire informe avoir assisté ce jour au bornage de la propriété sise au 10 rue de la Frasanterie, pour délimitation de la propriété avec la voie communale.

Chemin de Carail : des trous à boucher dans la chaussée à plusieurs endroits

+ Achats de tables de pique-nique :

Madame le Maire informe avoir reçu une proposition commerciale pour l'achat de tables de pique-nique. Le lot de deux tables de pique-nique nous est proposé au prix de 650 € HT payable en avril prochain. *Celles si pourraient être installées au Camping, l'une en remplacement de celle qui est cassée, l'autre au niveau de l'air de jeux. Ces tables sont également adaptées aux personnes à mobilité réduite.*

Madame le Maire demande avis au conseil, qui émet un avis favorable.

+ Dates à retenir

- Fermeture de la Mairie du 24 décembre 2018 au 2 janvier 2019 inclusivement, l'agent technique est en congé aux mêmes dates.**
- Vœux du Maire : Samedi 12 Janvier 2019 à 17h00 (préparation à 11h)**

Séance levée à 20 h 15

<u>Catherine DENFERD, Le Maire</u>	<u>Loïc CHARRIER, 1^{er} Adjoint</u>
<u>Nadège BARBESANT, 2^{ème} adjointe</u>	<u>Patricia HUG-GRATON, 3^{ème} adjointe</u>
<u>Christelle BONNAUD, Conseillère</u>	<u>Rémy CERISIE, Conseiller</u>
<u>Bruno FAIVRE, Conseiller</u>	<u>Fred FORGERIT, Conseiller</u>
<u>Laurent GAUTIER, Conseiller</u>	<u>Dominique GAUTREAU, Conseiller</u>
<u>Guillaume JOLLY, Conseiller</u>	<u>Isabelle MENANTEAU, Conseillère</u>
<u>Christine PHILIPPEAU, Conseillère</u>	<u>Magalie RIVASSEAU, Conseillère</u>